

Question 1. Comment se forme et s'exprime l'opinion publique ?

Synthèse élève

L'opinion publique, un terme polysémique

La difficulté première d'avoir à travailler sur le terme d'« opinion publique » vient de la polysémie de l'expression. Celle-ci a en effet connu d'importants glissements sémantiques, qui affectent aussi les connotations y étant attachées.

De la fin du XVI^{ème} siècle au milieu du XVIII^{ème} siècle, l'opinion publique se cantonne à l'examen et à l'appréciation de phénomènes privés (*document 1*). Elle revêt dès lors dans ces premiers temps une connotation largement péjorative, dont l'acception est assez proche de celle de « préjugé ».

Une rupture a lieu en France au milieu du XVIII^{ème} siècle (*document 1*). L'opinion publique se met alors à désigner le jugement éclairé formulé de manière publique par une élite cultivée (philosophes, hommes de lettres par exemple), dans de nouveaux lieux de délibération et d'expression que sont les clubs, les salons, la presse. Cela ne vise plus les affaires privées, mais bien les manières de gouverner. Durant la seconde moitié du XVIII^{ème} siècle et jusqu'au milieu du XIX^{ème} l'opinion populaire reste encore largement illégitime et la définition largement acceptée de l'opinion publique à l'époque la distingue de l'« opinion commune » du Peuple, considérée alors comme inarticulée et pulsionnelle.

Il faut attendre la seconde partie du XIX^{ème} siècle pour que le terme d'opinion publique comme opinion du public -Peuple y compris- sur les questions politiques et d'intérêt public devienne recevable. Elle supplante l'acception élitiste de l'opinion publique dans les années 1950 (*document 2*).

Mesurer, convaincre, domestiquer l'opinion publique, un incontournable en démocratie

À mesure que le Peuple intervient de plus en plus en politique, et, plus particulièrement, depuis qu'il devient la source de la légitimité en démocratie, il apparaît de plus en plus nécessaire de se doter d'outils qui permettent de connaître ses inclinations, mais aussi, de développer des stratégies qui permettent d'emporter son assentiment (*document 3*).

En effet, face à l'extrême incertitude dans laquelle les hommes et femmes politiques se trouvent concernant la pérennité de leurs postes - puisque dépendant de l'issue d'élections régulières au suffrage universel- ils ressentent le besoin de se rassurer par le recours à des instruments de mesure des mouvements de l'opinion publique.

Les sondages, ou la fabrique d'un outil privilégié de mesure de l'opinion publique

Dans les années 1930, aux États-Unis, une poignée d'acteurs issus du monde du marketing commencent alors à développer une nouvelle technique, inspirée des études de marché : les sondages d'opinion.

Leur grande force est d'intégrer les avancées de la statistique. Ils sont ainsi basés sur l'idée d'interroger un échantillon représentatif de la population. Les techniques pour les sélectionner sont diverses et l'on peut schématiquement opposer deux méthodes (*document 4*). La première est celle de l'échantillonnage par quotas. Il s'agit de sélectionner un ensemble de critères supposés cruciaux (âge, genre, profession, niveau de diplôme par exemple) et de s'assurer que les individus constituant l'échantillon reproduisent « en miniature » la structure de la population globale pour ces critères.

Cette technique a l'avantage d'être la plus facile et la moins coûteuse à mettre en place. Cependant, elle n'a pas la faveur des statisticiens, qui la jugent moins fiable que l'autre méthode, celle de l'échantillonnage aléatoire. Il s'agit ici de « tirer » au hasard, d'une base de données exhaustive de la population, un échantillon d'individus suffisamment grand pour qu'il assure la représentativité de la population globale, sans avoir à se préoccuper de déterminer au préalable des critères dont rien n'assure qu'ils soient véritablement déterminants dans la formulation des opinions des individus. Cette technique, qui donne des résultats statistiquement plus solides, reste parfois difficile à utiliser car lourde et supposant l'existence de ces fameuses listes de population.

La réussite politique et médiatique des sondages est telle qu'elle finit par délégitimer les apports d'autres techniques (*document 5*). Par ailleurs, les partisans des sondages les vantent comme permettant une

revitalisation de la vie politique (*document 9*). En effet, en faisant intervenir régulièrement l'opinion supposée des citoyens dans le jeu politique, les sondages seraient un moyen de se rapprocher d'un idéal de démocratie directe. Ainsi, les citoyens auraient la possibilité de plus peser sur la sélection des gouvernants et de mieux contrôler l'action des gouvernants.

Un outil objet de nombreuses critiques

- Les sondages présentent en tout premier lieu un ensemble de limites techniques : constructions parfois défailtantes des échantillons (surtout quand il y a recours à la technique par quotas), sensibilité des réponses recueillies à la formulation des questions (type de questions, ordre des questions, personnalité de l'enquêteur), difficile prise en compte des non-réponses.
- En second lieu, les sondages recueillent une opinion publique « artificielle », qui n'existe pas « en soi » (*document 6*).
- Enfin, cette opinion publique sondagière génère des « effets de consensus », qui rendent particulièrement difficile de soutenir une opinion contraire à celle qui a été construite comme « dominante ». Cela perturbe le processus électoral en donnant certains candidats ou partis comme favoris ou perdants avant même le scrutin (*document 7*). Enfin, cela peut contribuer à la mise en place d'une « démocratie d'opinion » dans laquelle les gouvernants finiraient par ne prendre de décisions qu'en fonction des mouvements d'une opinion par essence très volatile (*document 8*).